

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 30 janvier 2023 fixant la liste des représentants du personnel siégeant au sein de la formation spécialisée de site placée auprès du président du tribunal judiciaire de Marseille

NOR : JUSB2305799S

Le Président du tribunal judiciaire de Marseille

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu la décision du 3 janvier 2023 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein de la formation spécialisée de site placée auprès du président du tribunal judiciaire de Marseille et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu les désignations transmises par les organisations syndicales aptes à siéger au sein de ce comité ;

Décide :

Article 1^{er}

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée de site placée auprès du président du tribunal judiciaire de Marseille est fixée comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UNSa SJ - USM (3 sièges)	Isabelle FERNANDEZ , greffière au tribunal judiciaire de Marseille	Valérie KELLER , greffière au tribunal judiciaire de Marseille

	Florent BOITARD , vice-procureur au tribunal judiciaire de Marseille	Emmanuel RODRIGUEZ , juge d'instruction au tribunal judiciaire de Marseille
	Monique TOUMAS (CHOQUELL) , greffière au tribunal judiciaire de Marseille	Marie-France YORILLO , greffière au tribunal judiciaire de Marseille
CGT - SM (1 siège)	Nathalie ROCHE , magistrate au tribunal judiciaire de Marseille	Hermance MONGAUDON , greffière au tribunal judiciaire de Marseille

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 30 janvier 2023.

Le Président



Olivier LEURENT